

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:
27.224

Date du contrôle:
04/07/2023

Lieu du contrôle:
Rue Grande 7120 Estinnes-Au-Mont Belgique

Testeur d'installation:

Agent-visiteur:
Benjamin De Potter
Type de contrôle:
Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-020/5800124

Date d'émission:
V1 04/07/2023 03:40:14
Prochaine visite avant le:
04/07/2024

Donneur d'ordre

Nom	Tweeple
Adresse	Rue De Balenfer Bin 5, 7130 Binche, Belgique
Téléphone	
Email	peb.tweeple@gmail.com

Données générales

Adresse de l'installation	Rue Grande 7120 Estinnes-Au-Mont Belgique
Type de locaux	Maison
Propriétaire, gestionnaire ou exploitant	51 rue Grande
Adresse du propriétaire	Rue Grande 7120 Estinnes-Au-Mont Belgique
Installateur	

Données du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	54450499 / 64475956
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	VFVB 4X10
Tension de service	3 x 400 V + N
Protection générale	<20 A 4P

Contrôles

Schémas/plans NOK	Liaisons équipotentielles OK	Fondations après 81	Installation électrique après 81
Description de l'installation	1diff 4P 300MA 40A 1diff 4P 30MA 40A 1disj 3P 32A 6 disj 2P 20A 11 disj 2P 16A Partie exclusif nuit 1diff 4P 300MA40A 4disj 3P 20A TD cuisine 1disj 2P 32A 1disj 2P 25 10 disj 2P 20A 1disj 1P 16A TD grenier 1disj 2P 16A		

Nombre de tableaux

1

032 720 04 04 info@atlascontrole.be <http://www.atlascontrole.be> TVA: BE0732536476



Atlas
Contrôle



663 - INSP

Organisme d'inspection agréé/Erkend Keuringorganisatie

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Différentiel de tête

300mA - 40A - type A

Test BP du DDR

OK

ΔI_n

OK

Contrôle de l'état

NOK

Matériel fixe

NOK

Protection contre les contacts directs

NOK

Protection contre les contacts indirects

NOK

Protection contre les surintensités

NOK

Prise de terre

Autre

Résistance de terre (Ω)

20.000

Isolement ($M\Omega$)

0,02



Atlas
Contrôle.



663 - INSP

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 :C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur

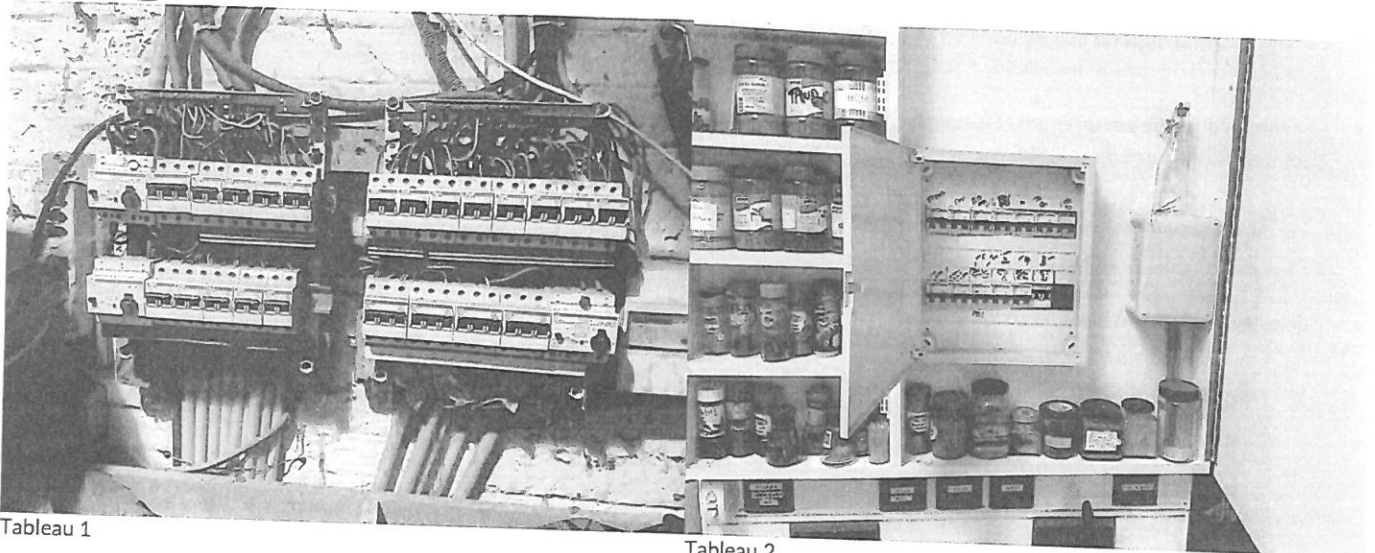


Tableau 1

Tableau 2

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms.	L1: 6. 4. 5. 1.; L3: 6. 4. 5. 2.
Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant.	L1: 5.3.5.1.

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Libellé	Paragraphe
Prévoir un tableau équipé d'une paroi arrière.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.
(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.
Placer sous tubes ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB.	L1: 5.2.9.3.; L3: 5.2.10.4.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	

Sectionner de terre inaccessible

Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15